

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Marne

Dossier suivi par: Constance CARPENTIER

Objet : demande de permis de construire

MAIRIE DE SERMAIZE LES BAINS

Rue Lombard

51250 SERMAIZE LES BAINS

A Reims, le 05/09/2019

numéro: pc53119b0003

adresse du projet : LE CHAMP DES AVOINES 51250 SERMAIZE- SASU URBA 224

LES-BAINS

nature du projet : Parcs photovoltaïques

déposé en mairie le : 16/07/2019 reçu au service le: 19/08/2019

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

demandeur:

75 ALLEE WILHELM ROENTGEN

34961 MONTPELLIER

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Afin de limiter l'impact visuel du projet dans son environnement, les limites Nord et Nord-Est doivent être traitées par des merlons plantés de haies vives d'essences locales à feuilles caduques (charmille, églantiers, noisetiers, épines noires, lilas, aubépines, fusain, frênes, cornouiller...).

L'ensemble des constructions doivent être couvertes d'un bardage bois à lames verticales et laissé au vieillissement naturel.

L'architecte des Bâtiments de France

Constance CARPENTIER